



JANVIER 2012
N° 47

NERSAC



SOMMAIRE

- ❖ Informations communales
- ❖ Vie associative
- ❖ Bilan évènements
- ❖ Informations diverses
- ❖ Travaux de la commune
- ❖ État civil
- ❖ Dates à retenir
- ❖ Prochain bulletin

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers administrés,

2012 sera une année de grands travaux dans notre commune !

Nous verrons débiter la construction des grands ouvrages pour la L.G.V, ainsi que la création du lotissement « Résidence des Cardinaux ».

Le Conseil Municipal a demandé une étude pour l'aménagement de la voirie de la Grand'Rue et du Port à Pierres et prévoit les travaux d'agrandissement du cimetière.

Enfin, notre nouveau site internet sera prochainement en ligne.

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Sentiments dévoués,
Votre Maire
André BONICHON

INFORMATIONS COMMUNALES

• Présentation des vœux de Monsieur le Maire

André Bonichon a réuni le personnel communal et les présidents d'association le jeudi 5 janvier, pour leur présenter ses vœux et faire un rapide bilan de l'année écoulée. Tous ses encouragements et remerciements vont aux agents du service technique pour les travaux réalisés dans la commune, aux services administratifs pour leur disponibilité envers les nersacais, aux personnes assurant l'entretien des espaces verts et à la police municipale qui a eu fort à faire en 2011.

Monsieur le maire a insisté sur un point qui lui tient à cœur :

« Pour faire taire une mauvaise rumeur » a-t-il dit "je tiens à vous dire que les finances de Nersac vont bien. Nous n'avons pas fait d'emprunt depuis 2008. Tous les travaux ont été réalisés avec les deniers communaux et quelques subventions publiques. D'ailleurs la dette par habitant est inférieure à celle des communes équivalentes. »



• Autorisation de travaux en périmètre protégé

Les monuments historiques sur notre commune définissent des périmètres de protection de 500m à l'intérieur desquels tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme

- d'une déclaration préalable de travaux
- d'une demande de permis de construire ou de démolir.

Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

Les démarches doivent être engagées avant la réalisation des travaux avec un délai de 3 mois pour une déclaration préalable et de 6 mois pour un permis de construire.

Liste non exhaustive des travaux concernés pour les particuliers :

- Ravalement de façade
- Création d'ouvertures
- Changement et /ou peinture de menuiseries (fenêtres, portes, volets)
- Réfection ou remaniement de couverture
- Clôture, piscine
- Annexes (vérandas, garage, abris de jardin)

Pour tout projet, les demandeurs sont invités à prendre contact avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Charente - 3, avenue des Maréchaux 16000 ANGOULÊME tél : 05 45 97 97 97.

Et à partir du mois de Mars : Place du Champ de Mars BP 1323 16000 ANGOULÊME tél : 05 45 21 14 18.

• Nouveau point relais

Un point relais est en service sur le parking de M. & Mme Grimaud "Le Relais des Mousquetaires" afin de récupérer les vêtements et chaussures pour recyclage.

Chez ce même commerçant, vous pourrez récupérer vos colis en provenance de différents fournisseurs (La redoute, 3 Suisses, etc.) et par la même occasion les retourner à l'expéditeur, si anomalies.



- **Nouvelle coiffeuse**

Le salon de coiffure mixte "Coiff'look" n'est plus. La nouvelle propriétaire des lieux, Anne-Sophie, a redonné un coup de "jeune" au salon en faisant refaire les peintures et la façade ainsi que diverses rénovations.

Le salon a été rebaptisé du nom de "N'Hairsac", un nom tout à fait approprié.

Anne-Sophie vous accueille avec le sourire depuis le 10 janvier.

Nouveau !

20, rue de l'Union
16440 Nersac
Tél. 05 45 90 60 67

N'Hairsac
Coiffure Mixte

Changement de propriétaire
Réouverture à partir du 10 Janvier 2012

FORFAITS FEMMES : shampooing + soin + coupe + brushing :
Cheveux courts : **29 €**
Cheveux mi-longs / longs : **36 €**

- Shampooing + soin + coupe + couleur + brushing = **62,50 €**
- Shampooing + soin + coupe + permanente + brushing = **59,50 €**

FORFAIT HOMME :
- Shampooing + coupe + coiffage = **16 €**

Horaires :
du mardi au vendredi
de 9 h à 19 h
samedi 8 h 30 - 16 h
avec ou sans rendez-vous

NON STOP

Propriété Coiff'look - Ne pas être en voie publique

- **Tabac – Presse M. Henri ROBIC**



Depuis le 17 Janvier 2012, le tabac-presse de Nersac a changé de locaux.

L'adresse est dorénavant : 2 rue du Pont Lamy à Nersac (en bas de la rue de l'Union)

- **Ramassage des ordures ménagères – Rappel**

Nous rappelons que dans notre commune, **les points de regroupements de bacs collectifs pour les sacs noirs ont été supprimés. Les sacs jaunes et noirs ne doivent être sortis que le lundi soir (sauf cas particuliers).**

Pour tous renseignements complémentaires, appelez le numéro vert: 0 800 77 99 20.

- **Deux transformateurs "relookés" à Nersac.**

Grâce au partenariat entre la Commune, le C.S.C.S (Centre Socio Culturel et Sportif) de La Couronne et E.R.D.F (Électricité Réseau Distribution France), deux fresques sur les postes situés route d'Angoulême et aux écoles ont été réalisées. Ce sont deux jeunes volontaires, encadrés par les services techniques de Nersac et par un animateur du C.S.C.S qui ont travaillé à la remise en état et à l'embellissement de ces postes de transformateurs.



- **Changement de propriétaires** - Bar - restaurant de la place de l'Union



Jean-François et Marie, nos sympathiques "Tardynoux" présentent leurs successeurs.

Le commerce change de propriétaires et à cette occasion, le local a subi une cure de "Jouvence" par les nouveaux "patrons".

- **Travaux L.G.V.**

Les travaux du chantier L.G.V vont débuter dans notre commune. Pour plus d'informations, une réunion publique aura lieu à NERSAC.



**LE CHANTIER
LGV
EN CHARENTE**

**LUNDI 20 FÉVRIER
à NERSAC à 18h00
Salle G. Lepreux (salle bleue)**

Présentation du Projet - Planning des travaux avec :

- **M. André BECQUER : Responsable des études et de la concertation,**
- **M. Christophe BONNEFON : Direction opérationnelle, Pilotage et coordination des travaux,**
- **Mme Charlotte BENOIT : Communication.**

- **Stationnement aux abords du groupe scolaire**

Lors des rentrées et des sorties scolaires des écoles maternelle et primaire, nous constatons tous les jours un nombre important de voitures mal garées dans les rues proches de l'entrée des écoles, certaines obturant même l'accès privé de certaines maisons riveraines.

Pour le respect et la sécurité de tous, nous appelons les automobilistes à se garer aux emplacements prévus à cet effet et à faire preuve d'un peu plus de civisme.

• **Assemblée Générale : A.A.T.L. (ex troisième âge)**

Les "Amis et Anciens du Temps Libre" se sont réunis autour du Président Didier BOUCAYS, pour assister à l'Assemblée Générale de leur association. Ils n'ont pas été surpris d'apprendre par Bernard CHARRIER le vice-président, que le club se porte bien financièrement, sans aucun dépassement budgétaire. Les prévisions pour 2012 sont déjà planifiées et promettent de bonnes surprises. Actuellement 56 personnes sont inscrites au club qui ouvre largement ses portes aux nouveaux adhérents.



• **1er don du sang de l'année 2012**

« Je suis très satisfait du nombre de participants pour ce premier don du sang de l'année 2012 » a déclaré M. Christian CUISINIER, Président de l'amicale des donneurs de sang de Nersac.

Ce sont une quarantaine de personnes qui ont participé à ce 1er don de l'année, avec deux nouveaux. A cette occasion, 6 diplômes ont été remis :

- un de 4ème niveau = 70 dons, insigne d'argent.
- cinq de 2ème niveau = 25 dons, insigne de bronze.

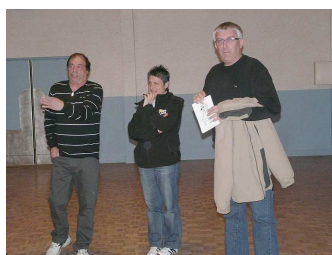
Nos félicitations à ces donateurs et à l'équipe de l'association.



• **L'association Ilco 16 a fêté les rois**

C'est un petit groupe de 17 personnes qui s'était réuni autour de leur Président afin de déguster la traditionnelle galette des rois.

• **Voeux et galette de "Nersac Gym Pour Tous"**



C'est Vendredi 13 janvier en soirée, en présence de Mme Nicole SZYMANSKI, adjointe, que le Président de l'association "Nersac Gym Pour Tous", M. "Dédé" LALANDE, a prononcé son discours de remerciements envers toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de cette association qui progresse toujours grâce au dynamisme de l'équipe dirigeante et de tous ses membres.

Après le bilan de 2011 et les projets pour 2012, le Président a convié toutes les personnes présentes à se joindre à lui afin de déguster la traditionnelle galette et prendre le verre de l'amitié.

• **Assemblée générale de « La Gâchette »**

L'Amicale Loisirs La Gâchette a tenu son assemblée générale le 13 janvier 2012. Le Président a présenté ses vœux à toute l'équipe et l'a remerciée pour son implication dans le fonctionnement des activités de l'association. L'ensemble du bureau souligne l'accompagnement de la municipalité et exprime sa reconnaissance pour l'aide apportée. Le succès a été au rendez-vous des activités proposées, celles-ci seront donc reconduites en 2012. Le bilan financier est positif. L'assemblée générale s'est terminée dans la convivialité avec le partage de la galette et du verre de l'amitié. La prochaine manifestation sera le grand loto fixé au 3 février à 20 h 30, salle Guy LEPREUX à NERSAC.



Compte rendu fait par l'association.

- **L'association « Le Lien » a réuni ses membres**

La jeune association, qui propose l'apprentissage de la guitare, a fêté les rois. Une cinquantaine de personnes, enfants et adultes confondus, se sont réunies. Après avoir fait un rapide bilan de l'année 2011, le président, « Gégé » a lancé quelques idées de projets pour dynamiser l'association pour 2012.

Pour terminer cette réunion, tous se sont retrouvés pour déguster la traditionnelle galette et boire le verre de l'amitié.



BILAN ÉVÉNEMENTS – TOUTES LES PHOTOS SUR NERSAC.FR

- **Trail de Nersac, dans la cour des "grands"**

Les organisateurs, Jean-Louis Noël, Martine Rivière et leurs collaborateurs nous avaient réservé une bonne surprise lors du trail du dimanche 6 novembre 2011. En effet, 284 coureurs ont pris le départ soit pour le 11km, soit pour le 16km. 135 participants de plus que l'an dernier se sont présentés pour en découdre tout au long d'un tracé très glissant et difficile.

Cette manifestation se clôtura par la remise des récompenses et le verre de l'amitié dans la salle des halles.

Reste à souhaiter aux organisateurs la même réussite pour 2012.



INFORMATIONS DIVERSES

- **Opposition à carte bancaire**



Accueil > Annuaire de l'administration > Centre d'appel et de contact : Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire

Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire

Mis à jour le 09.11.2009 par Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Par téléphone en France

0 892 705 705 (0,34 € TTC/min)

Permet de faire opposition à sa carte bancaire en cas de vol ou de perte 7 jours/7 et 24h24.

Par téléphone depuis l'étranger

Accès à la liste des numéros d'appel [<http://www.visaeurope.com/personal/ivelostmyvisa/main.jsp>] depuis l'étranger pour opposition à carte visa (page en anglais).

- **Clôture Voie Ferrée**

Des travaux de pose de panneaux de clôture rigides pour sécuriser la voie ferrée du TER qui traverse NERSAC ont été réalisés. Malheureusement, les services de la mairie ont constaté que cette clôture, à peine posée, a été volontairement endommagée par des personnes désireuses de traverser la voie ferrée. Nous mettons en garde toutes les personnes, qui, si elles sont prises sur le fait, **seront verbalisées et contraintes de rembourser les dégâts**. Leur responsabilité est également engagée si un accident survenait suite à la dégradation de cette protection.

• Un moment de partage

Cette année encore, les enfants de 4^{ème} année de catéchisme de Nersac – Rouillet sont allés fêter Noël avec les résidents de la maison de retraite de Rouillet. Au programme chants de Noël bien sûr mais également chants préparés par les aînés ; puis les enfants ont offert aux résidents des cadeaux qu'ils avaient confectionnés eux-mêmes. Un moment convivial et chaleureux qui restera dans la mémoire de tous.



• SECURITE ROUTIERE : Les nouveautés 2012

Des nouvelles mesures ont été mises en place le jeudi 5 janvier 2012 pour l'usage du téléphone au volant, le franchissement de la bande d'arrêt d'urgence ou encore l'utilisation d'un lecteur vidéo. Certaines mesures annoncées en mai 2011 par le CISR et débattues en mars 2011 lors du vote de la Loppsi 2 sont entrées en vigueur. Les changements :

- La détention, le transport et l'usage des « avertisseurs de radars » : amende de 1 500 € et **retrait de six points** (détails ci dessous).
- L'usage d'un téléphone tenu en main : amende de 135 € et **retrait de trois points**.
- L'utilisation d'un écran hors GPS : amende de 1 500 € et **retrait de trois points**.
- La détention d'une plaque d'immatriculation non conforme : amende de 135 €.
- La circulation sur une bande d'arrêt d'urgence : amende de 135 € et cette même sanction est applicable pour les cas de franchissement de la bande d'arrêt d'urgence.
- L'absence d'usage d'un éthylotest anti-démarrage dans les cas où le véhicule doit en être obligatoirement équipé est sanctionnée.
- L'obligation pour les usagers de véhicules à deux roues motorisés d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, du port d'un vêtement muni d'un équipement rétro réfléchissant (attention cette obligation n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er janvier 2013).

Adieu les avertisseurs de radar

Finis les avertisseurs de radar, il faut maintenant parler d'assistants d'aide à la conduite. Depuis le 28 novembre 2011 l'utilisation du mot radar, que ce soit pour indiquer un appareil fixe ou mobile, est désormais interdite. Désormais ce sont les «zones de danger», «zones à risque» ou de «perturbation» qui seront signalées au conducteur.

Les zones dangereuses englobent aussi bien les tunnels, les travaux, les bouchons et les zones accidentogènes. Et ce, sur une distance de 300 mètres en ville, 2 kilomètres sur route et 4 km sur autoroute. Les zones à risques représentent les mêmes éléments mais sur un mode communautaire, ce sont les automobilistes qui signaleront ces zones. Les possesseurs d'appareil «avertisseur de radar» doivent obligatoirement faire la mise à jour. Celle-ci entrainera automatiquement le changement de leur «avertisseur de radar» en «assistant d'aide à la conduite». Sans cette mise à jour l'appareil ne fonctionne plus, c'est à dire qu'il n'envoie plus d'alerte. Les Préfectures ont jusqu'au 18 Janvier 2012 pour remonter aux fabricants la liste des zones de danger. Depuis le 5 janvier 2012, toute personne possédant un avertisseur de radar pourra être verbalisée au même titre qu'une personne qui détiendrait aujourd'hui un détecteur de radar. L'amende est de 1500 euros, accompagnée d'un retrait de six points au permis de conduire et d'une confiscation de l'appareil.

Les avocats « sauveurs de permis » en mauvaise posture

Les défenseurs du permis de conduire se retrouvent à leur tour devant la justice. L'accumulation de conseils peu respectueux des lois a eu raison de ces "sauveurs" et par conséquent de leurs clients.

Des officines, liées ou non à des avocats, proposaient aux conducteurs pénalisés de «récupérer leur permis». Maître Rio allant même jusqu'à leur affirmer qu'ils pouvaient continuer de rouler sans permis! Ce travail juridique consistait à rechercher les failles dans la procédure pour faire annuler devant le Tribunal Administratif la décision d'invalidation du permis de conduire. Les arguments soulevés étaient souvent les mêmes au point que certains, développaient des logiciels de rédaction automatique des procédures. Les «exploits» des avocats «robin des bois» volant au secours des «victimes de la répression routière» étaient abondamment amplifiés dans la presse. Cette situation aurait pu perdurer mais c'était sans compter l'adaptation constante du droit. Les failles juridiques du permis à points se sont progressivement raréfiées. Il est aujourd'hui plus difficile de pouvoir obtenir gain de cause en matière de permis invalidé.

Les conducteurs ont déboursés des milliers d'euros sans résultat, ils roulent sans assurance (conséquence directe de conduire sans permis) et quelques-uns ont passé des nuits en garde à vue. Empêtrés dans des procédures, parfois depuis des années, ils se retournent aujourd'hui contre leurs défenseurs d'hier dont certains sont domiciliés à l'étranger, exercice illégal de la profession d'avocat, escroquerie... L'actualité récente a été marquée par un certain nombre de scandales et de condamnations liées à cette activité de «défense des conducteurs». Pour notre part, nous sommes dans une perspective globale de sécurité routière. Nous avons toujours été très réservés face à ceux qui combattent un système, qui a sauvé des milliers de personnes.

Les élémentaires du permis à points

L'objectif principal de l'état est la diminution du nombre de victimes de la route. Le dispositif légal est continuellement adapté pour être à la fois moins contraignant et plus efficace. Le cadre a été assoupli depuis 2008, en particulier pour les infractions à 1 point.

Gérer efficacement son permis de conduire :

- Respecter le code de la route.
- Adopter une conduite apaisée.
- Consulter régulièrement son solde de points via le site Télépoints.info.
- Participer à un stage dès que le solde de points passe sous la barre des 6 points.

Depuis mars 2011, il est désormais possible de participer chaque année à un stage.

TRAVAUX DE LA COMMUNE - RETROUVEZ L'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR WWW.NERSAC.FR

• Marquage au sol de la Côte du Peu

Afin de renforcer la sécurité et de réduire la vitesse de certains automobilistes, un marquage au sol a été peint, matérialisé par une large bande orange réduisant la largeur des voies de circulation tout au long de la côte du Peu. La commission des travaux et la municipalité dans son ensemble espèrent ainsi que les automobilistes réduiront leur vitesse sur cette portion de route où beaucoup ne "respectent pas la vitesse limite".

• Travaux rue de l'Union

Les passages piétons réalisés en "pavés" ont été remplacés par de l'enrobé, ceci sera beaucoup moins glissant par temps de pluie donc plus sécurisant. Une initiative qui devrait rassurer tout le monde ainsi que les personnes à mobilité réduite.

ÉTAT CIVIL – Novembre / Décembre 2011

Naissances :

CHAPERON Tyson, Dylan, Tobias	03/11/2011
FRUCHARD Elena, Valentine, Cathy, Ghislaine	11/11/2011
THOMAS Noa, Pierre, Samuel	21/11/2011
LEVEQUE Léonor, Mélissa, Johanna, Virginie	29/11/2011

Bienvenue aux nouveaux-nés de la commune

Décès:

CHAUVEAU Michel, Henri, Robert	15/11/2011
DAMIEN René, Alfred	20/11/2011
TRUFFANDIER Michel, Pierre, Marcel	09/12/2011
AUTHIER Colette épouse COCARD	21/12/2011

Nous présentons aux familles et amis nos sincères condoléances.

DATES A RETENIR

- **VENDREDI 3 FÉVRIER** : LOTO de « La Gâchette » Salle G.Lepreux à **20h30**.
- **DIMANCHE 5 FÉVRIER** : FÊTE de la CHANDELEUR à **15h** Salle G.Lepreux animée par le groupe « JAZZ FRIENDS » Crêpes – Buvette- Loteries **Entrée Gratuite**.
- **LUNDI 20 FÉVRIER** : Réunion Publique sur les travaux L.G.V à **18h** Salle G.Lepreux.
- **SAMEDI 25 FÉVRIER** : Repas américain et Bal country organisé par Nersac Gym pour Tous – Salle G.Lepreux.
- **VENDREDI 16 MARS** : LOTO des écoles, Salle G.LEPREUX à **20h30**.
- **SAMEDI 24 MARS** et **DIMANCHE 25 MARS** : Salon des Antiquaires - Salle G.Lepreux.
- **DIMANCHE 25 MARS** : TREC Technique de Randonnée équestre à **14h** Parc de la Foucaudie.
- **SAMEDI 31 MARS** : REPAS de « La Gâchette » Salle G.Lepreux.
- **DIMANCHE 15 AVRIL** : SALON des COLLECTIONNEURS et BRIC à BRAC Salle G.Lepreux et Les Halles.
- **SAMEDI 21 AVRIL** : THÉÂTRE avec la troupe « La Vouzannaise » Les Halles à **20h30**.
- **DIMANCHE 22 AVRIL** et **DIMANCHE 06 MAI** : ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES.
- **JEUDI 17 MAI** au **DIMANCHE 20 MAI** : FÊTES de l'ASCENSION.
- **Ne manquez pas ! SAMEDI 29 SEPTEMBRE** : l'Association A.D.E.L organise un grand spectacle avec **Patrick SÉBASTIEN** Salle G.Lepreux à **21h**.

PROCHAIN BULLETIN

- Le prochain bulletin paraîtra au mois d'Avril.
- Les associations, commerçants, entreprises souhaitant y insérer un article pourront le déposer en Mairie avant la mi-mars.

À bientôt dans le prochain bulletin



SERVICE de GARDE des PHARMACIES

DIMANCHE 5 FEVRIER	BOUDET	LINARS
DIMANCHE 12 FEVRIER	MESNARD-MAHU	St MICHEL
DIMANCHE 19 FEVRIER	RICHEZ	LA COURONNE
DIMANCHE 26 FEVRIER	GAILLARD	HIERSAC
DIMANCHE 4 MARS	POUJOL	PUYMOYEN
DIMANCHE 11 MARS	AVRIL	LA COURONNE
DIMANCHE 18 MARS	CAZAUX	LA COURONNE
DIMANCHE 25 MARS	PAROT	NERSAC
DIMANCHE 1 ^{er} AVRIL	EUCHER	FLEAC
DIMANCHE 8 AVRIL	AUTECHAUD	MOUTHIERS
LUNDI 9 AVRIL	MARQUET	VOEUIL et GIGET
DIMANCHE 15 AVRIL	PRIEUR	St MICHEL
DIMANCHE 22 AVRIL	BOUDET	LINARS

Cette liste peut être modifiée si nécessaire.